

C du Vent. « Demeurer vigilant »

L'assemblée générale de C du Vent a eu lieu vendredi, au Loge-Beg, devant plus de 25 personnes. Le président, Philippe Fatras, est revenu sur l'année, annonçant un redoublement de vigilance à observer au vu de la relance, partout en France, de projets éoliens terrestres.

À la tête de l'association depuis quatorze ans, il exprimé son souhait de passer la main. « Dans deux ans, une élection de bureau devra avoir lieu, j'aspire à être remplacé, car le combat n'est malheureusement pas fini. On croyait l'éolien tourné vers la mer avec l'offshore, mais les contraintes techniques et financières pharaoniques ne sont pas envisageables. Les promoteurs relancent, avec maintes réglementations supprimées dans la loi, l'éolien terrestre ».

22 éoliennes de plus pour fin 2016

L'évolution du parc de Scaër a été détaillée par le président de l'asso-



Le bureau de C du Vent composé (de gauche à droite), de B. Hermite, P. Fatras, et F. Cariou, a dressé le bilan, faisant intervenir également les responsables d'autres associations du secteur.

ciation Vent de Délire, Denis Thomas : « De vieux permis refont surface, comme à Kerdouzet, près de la chapelle de Coadry, alors que cela avait été rejeté par la commission des sites et le préfet du Finistère. On prévoit 22 éoliennes de plus pour fin 2016 ».

Et Philippe Fatras de rebondir :

« Même à Querrien, pourtant n'apparaissant pas dans le schéma éolien de la Cocopaq, voilà que la société Syscom, de La Roche-Bernard, a présenté un projet aux élus. Tout peut reprendre avec des modifications de règlements ».

Ajoutant : « Au premier atelier de la révision du Scot, à Quimperlé, un élu bannalécois a dit ne pas comprendre pourquoi il n'y avait pas plus d'éoliennes sur le territoire. Le maire, Yves André, a même souhaité que la Cocopaq soit indépendante énergétiquement en relançant éolien, méthanisation, solaire.

Au chapitre des bonnes nouvelles, avec 22 associations bretonnes, nous avons réussi à faire annuler le schéma éolien breton. À Bannalec, notre volonté que les zones agricoles éoliennes soit remise en agriculture simple, a été adoptée dans le Plu, mais autre aberration, à la lecture de ce dernier, il est apparu que l'on peut implanter des éoliennes en zone agricole ».